



LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

DIMANCHE 21 JANVIER 2024

MARCHE 25 KM AUDAX

- Lieu : salle Jean Jaurès Centre Ville rue Jean Jaurès
Parking recommandé : INTERMARCHÉ 15 Rue de Sucé.
- **Audax 25 km** : Accueil : 7h00
Départ : 8h00 précises
Arrivée : 13h00 (remise des coupes)
- **Marche des villages (accompagnée) 13Km** : Départ : 9h15 précises
Durée : 3h15
- Consignes :
Respect des consignes sanitaires en vigueur et des gestes barrières
Apportez votre gobelet
Les marches pourront être annulées selon situation sanitaire/météo

- Inscriptions :
Pré-inscription recommandée jusqu'au 17/01/2024 sur:
<https://www.helloasso.com/associations/accmarche/evenements/accmarche-25-km-audax>

QR code d'accès à la billetterie:



Participation:

- Audax: 6 € (+1 € si inscription sur place)
- Marche des villages (accompagnée): 4€ (+1€ si inscription sur place)
- Renseignements :

Mail: accmarche@yahoo.fr

Site Web : <http://accmarche.wix.com/accmarche>

- **Règlement** : L'Audax est une épreuve de régularité et d'endurance.
Les participants sont tenus de se conformer au code de la route, aux injonctions des services de police et de gendarmerie, aux consignes des organisateurs.
En cas d'accident leur responsabilité pourrait être engagée.
Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale.
L'inscription vaut déclaration de bonne santé et dégage l'ACC Marche de toute responsabilité.
Obligation d'une tenue fluorescente.



LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

DIMANCHE 21 JANVIER 2024

MARCHE 25 KM AUDAX

- Lieu : salle Jean Jaurès Centre Ville rue Jean Jaurès
Parking recommandé : INTERMARCHÉ 15 Rue de Sucé.
- **Audax 25 km** : Accueil : 7h00
Départ : 8h00 précises
Arrivée : 13h00 (remise des coupes)
- **Marche des villages (accompagnée) 13Km** : Départ : 9h15 précises
Durée : 3h15
- Consignes :
Respect des consignes sanitaires en vigueur et des gestes barrières
Apportez votre gobelet
Les marches pourront être annulées selon situation sanitaire/météo
- Inscriptions :

Pré-inscription recommandée jusqu'au 17/01/2024 sur :

<https://www.helloasso.com/associations/accmarche/evenements/accmarche-25-km-audax>

QR code d'accès à la billetterie :



Participation :

- Audax: 6 € (+1 € si inscription sur place)
 - Marche des villages (accompagnée): 4€ (+1€ si inscription sur place)
- Renseignements :

Mail: accmarche@yahoo.fr

Site Web : <http://accmarche.wix.com/accmarche>

- **Règlement** : L'Audax est une épreuve de régularité et d'endurance.

Les participants sont tenus de se conformer au code de la route, aux injonctions des services de police et de gendarmerie, aux consignes des organisateurs.

En cas d'accident leur responsabilité pourrait être engagée.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

L'inscription vaut déclaration de bonne santé et dégage l'ACC Marche de toute responsabilité.

Obligation d'une tenue fluorescente.



LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

DIMANCHE 21 JANVIER 2024

MARCHE 25 KM AUDAX

- Lieu : salle Jean Jaurès Centre Ville rue Jean Jaurès
Parking recommandé : INTERMARCHÉ 15 Rue de Sucé.
- **Audax 25 km** : Accueil : 7h00
Départ : 8h00 précises
Arrivée : 13h00 (remise des coupes)
- **Marche des villages (accompagnée) 13Km** : Départ : 9h15 précises
Durée : 3h15
- Consignes :
Respect des consignes sanitaires en vigueur et des gestes barrières
Apportez votre gobelet
Les marches pourront être annulées selon situation sanitaire/météo

- Inscriptions :

Pré-inscription recommandée jusqu'au 17/01/2024 sur :

<https://www.helloasso.com/associations/accmarche/evenements/accmarche-25-km-audax>

QR code d'accès à la billetterie :



Participation :

- Audax: 6 € (+1 € si inscription sur place)
 - Marche des villages (accompagnée): 4€ (+1€ si inscription sur place)
- Renseignements :

Mail: accmarche@yahoo.fr

Site Web : <http://accmarche.wix.com/accmarche>

- **Règlement** : L'Audax est une épreuve de régularité et d'endurance.

Les participants sont tenus de se conformer au code de la route, aux injonctions des services de police et de gendarmerie, aux consignes des organisateurs.

En cas d'accident leur responsabilité pourrait être engagée.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

L'inscription vaut déclaration de bonne santé et dégage l'ACC Marche de toute responsabilité.

Obligation d'une tenue fluorescente.